

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur



Certificat d'accréditation

À l'issue de l'évaluation externe menée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉRES) en juillet 2021 et conformément aux critères d'accréditation adoptés par le Collège du HCÉRES le 4 octobre 2016,

Le Doctorat d'exercice en Pharmacie (DPP)

Faculté de Pharmacie
Université Libanaise
Liban

**est accrédité pour 5 ans
(novembre 2022 - novembre 2027)**

Paris, le 10 novembre 2022




Thierry Coulhon
Président du HCÉRES

2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
33 (0)1 55 55 60 10

La décision prise par le HCÉRES et relative à l'accréditation n'est pas une décision créatrice de droit, que ce soit sur le territoire français, ou à l'international. La décision relative à l'accréditation de l'établissement correspond à l'attribution d'un label et n'emporte pas reconnaissance en France des diplômes délivrés par l'établissement accrédité. Le processus d'accréditation du HCÉRES n'a donc pas d'effet sur le processus de reconnaissance par la France des diplômes ainsi labellisés.

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur



Certificat d'accréditation

À l'issue de l'évaluation externe menée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉRES) en juillet 2021 et conformément aux critères d'accréditation adoptés par le Collège du HCÉRES le 4 octobre 2016,

Le Doctorat en Pharmacie (PharmD)

Faculté de Pharmacie
Université Libanaise
Liban

**est accrédité pour 5 ans
(novembre 2022 - novembre 2027)**

Paris, le 10 novembre 2022



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France


Thierry Coulhon T. 33 (0)1 55 55 60 10
Président du HCÉRES

La décision prise par le HCÉRES et relative à l'accréditation n'est pas une décision créatrice de droit, que ce soit sur le territoire français, ou à l'international. La décision relative à l'accréditation de l'établissement correspond à l'attribution d'un label et n'emporte pas reconnaissance en France des diplômes délivrés par l'établissement accrédité. Le processus d'accréditation du HCÉRES n'a donc pas d'effet sur le processus de reconnaissance par la France des diplômes ainsi labellisés.